

Des approches consensuelles pour le processus électoral

Le gouvernement de transition et les partis politiques ont convenu d'un mode de scrutin proportionnel à un tour pour les municipales de novembre et pour le tiers des députés, a annoncé vendredi soir le ministre secrétaire général de la présidence, M. Habib Ould Hemet, à l'issue d'une réunion du Comité interministériel chargé de la transition avec les représentants des partis politiques.

L'ordre du jour de la rencontre comportait aussi l'examen de questions relatives aux programmes de la période transitoire, notamment le système électoral, le financement des partis politiques, l'accès des femmes aux mandats électifs et le bulletin unique. Au sortir de la réunion, un consensus s'est dégagé sur les différents points du document soumis à l'examen des participants par la Comité interministériel chargé du processus de transition démocratique.

Suite à la réunion, M. Habib Ould Hemet, a indiqué, au cours d'une conférence de presse, que des réponses consensuelles ont été trouvées aux questions essentielles relatives au processus électoral. "Il nous reste maintenant à affiner les mécanismes pour la campagne du référendum constitutionnel et à préparer les prochains scrutins", a affirmé M. Habib Ould Hemet, soulignant que "le grand défi qui se pose maintenant est la neutralité et la professionnalisation de l'administration".

Parlant des résultats de la réunion, M. Habib Ould Hemet a précisé que le premier point abordé était relatif au mode de scrutin. A ce sujet, rappelle-il, la commission avait soumis aux partis politiques, fin janvier, un aide-mémoire condensant les propositions du comité en quelques principes directeurs : la limitation du nombre des députés à l'assemblée nationale à 95 élus, l'amélioration de la dose de la proportionnelle



pour assurer la représentativité des partis politiques et une certaine stabilité au sein de l'assemblée, assurer une meilleure représentation de certaines couches sociales, particulièrement les femmes et les jeunes.

En réponse à l'aide-mémoire, le comité interministériel a reçu les propositions des partis qui ont été synthétisées pour l'élaboration d'un document consensuel dont le contenu a été communiqué, vendredi, aux partis politiques.

La proposition concernant le mode de scrutin prévoit la méthode suivante: un tiers des sièges à l'Assemblée sera élu à la proportionnelle avec deux sous-parties: 17 dans le cadre régional, c'est-à-dire le système actuel avec 11 à Nouakchott, 3 à Kaédi et 3 à Sélilaby, 14 autres sièges seront élus sur une liste nationale. Et c'est là, a précisé M. Habib Ould Hemet, une innovation majeure. La liste nationale ne concerne que les candidatures présentées par les partis politiques légalement constitués. Les listes indépendantes y sont exclues "parce qu'elles sont considérées comme étant liées à une circonscription et que, à ce titre, elles ne peuvent pas avoir un résultat national." "Là aussi, on a voulu maintenir l'équilibre entre le respect du droit constitutionnel de se présenter dans le cadre d'une liste indépendante et la nécessité de faire

en sorte que les partis politiques qui concourent à l'expression des suffrages, continuent à jouer un rôle important dans ce domaine", a précisé Ould Hemet.

Le ministre a ajouté que les deux tiers restants, affectés dans 42 circonscriptions, c'est-à-dire 64 sièges, seront affectés dans le cadre du scrutin majoritaire avec deux députés pour certaines circonscriptions et un député pour les autres suivant le schéma en vigueur.

Pour le mode de scrutin des municipales, le ministre secrétaire général a indiqué qu'une innovation majeure a été introduite par la proposition d'une proportionnelle intégrale à un tour, avec la possibilité que tout parti qui aura obtenu 5 %, correspondant au quotient électoral, aura un conseiller municipal.

Le ministre a ajouté que le comité interministériel, en optant pour ce nouveau système, pense avoir créé un équilibre entre une proportionnelle intégrale au niveau des communes et une proportionnelle aménagée ou améliorée au niveau du scrutin soulignant que "peut être les communes pourront nous servir de laboratoire". Ce sera, a-t-il dit, une expérience pilote, qui aura l'avantage de mieux représenter les différentes forces locales et qui, peut être, après évaluation, dans 5 ans, nous permettra d'élargir la base de la représentation proportionnelle pour les élections législatives.

Parlant du financement des partis politiques, M. Habib Ould Hemet a indiqué qu'une proposition avait été soumise aux acteurs politiques pour définir, de façon consensuelle, une clé de répartition des financements prévus dans le cadre de la loi des finances 2006. A ce sujet, il a précisé qu'il a été constaté "que les partis n'ont, peut-être, pas eu le temps d'approfondir la réflexion. "Nous leur avons donc dit que davantage de temps leur sera accordé pour discuter en vue de parvenir à un consensus à ce sujet", a-t-il affirmé.

Toutefois, M. Habib Ould Hemet a précisé qu'au cas où il n'y aurait pas de consensus entre les partis politiques sur la question avant le démarrage des élections, deux éventualités seront envisagées : soit, il y a un consensus sur une clé de répartition, soit le gouvernement sera obligé d'attendre les prochaines élections pour répartir le financement sur la base des résultats de ces élections.

Le ministre a aussi annoncé qu'il existe un autre appui financier aux partis dans le cadre du budget électoral soumis aux partenaires de la Mauritanie. Cet appui, a-t-il précisé, sera fourni sous forme de ce qu'on appelle le paquet de services, durant la période électorale.

S'agissant de l'accès des femmes aux mandats électoraux, M. Habib

Ould Hemet a dit qu'une proposition avait été soumise avec deux composantes: des mesures incitatives et des mesures impératives. Il a souligné qu'un débat conceptuel, politique ou idéologique est engagé sur les meilleures voies pour atteindre cet objectif. "Nous avons pensé que nous devons atteindre cet objectif en utilisant à la fois des mesures incitatives et des mesures impératives. Je crois que sur ce plan, nous sommes d'accord avec les partis politiques et nous ferons des propositions dans les prochains jours".

Parlant du bulletin unique, le ministre a précisé que "l'option avait déjà été arrêtée et communiquée aux partis et qu'il s'agit maintenant de réfléchir sur les modalités pratiques pour la réussite de cette expérience en Mauritanie". L'optimisme est permis sur ce plan là, a dit le ministre, précisant que pour réussir dans ce domaine, il suffit d'une bonne collaboration entre les acteurs politiques, l'administration et l'expertise des Nations Unies.

Le référendum constitutionnel étant prévu le 25 juin prochain, il y a eu également au cours de la réunion, un échange de vues sur la préparation de la campagne électorale pour mobiliser massivement les citoyens en faveur du texte amendé de la Constitution du 20 juillet 1991.

